

28 juin 2018 -17:42

Conseil des ministres du 28 juin 2018

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le jeudi 28 juin 2018, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

28 juin 2018 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 28 juin 2018

Organisation interne de la direction générale Recrutement et Développement du SPF Stratégie et Appui

Sur proposition du ministre chargé de la Fonction publique Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'organisation interne de la direction générale Recrutement et Développement du SPF Stratégie et Appui, dans le cadre des sélections comparatives.

Le SPF Stratégie et Appui et les services qui en dépendent ont été regroupés par l'arrêté royal du 22 février 2017. Par conséquent, le bureau de sélection de l'administration fédérale, SELOR, a également été intégré à la direction générale Recrutement et Développement. Entre-temps, le Conseil des ministres du 4 avril 2018 a approuvé le Code de la fonction publique fédérale, qui prévoit d'attirer et de conserver des collaborateurs talentueux. Les procédures de recrutement et le mode de composition du jury ont également été adaptés pour réduire la durée des procédures de sélection sans cependant mettre à mal la qualité. À côté de l'exigence de diplôme, les compétences acquises ailleurs ou précédemment seront davantage reconnues et mieux valorisées, même de façon automatique si possible. Les missions et l'organisation interne de la direction générale Recrutement et Développement doivent dès lors être adaptées en ce sens.

Le projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

28 juin 2018 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 28 juin 2018](#)

Préparation du Conseil européen des 28 et 29 juin 2018

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et du ministre des Affaires étrangères et européennes Didier Reynders, le Conseil des ministres a pris acte des préparatifs du Conseil européen, qui aura lieu à Bruxelles les jeudi 28 et vendredi 29 juin 2018.

Les points suivants seront abordés pendant le Conseil :

- Migration
- Sécurité et défense
- Emploi, croissance et compétitivité
- Innovation et numérique
- Cadre financier pluriannuel
- Relations extérieures

Le Conseil sera suivi de :

- un point de la situation sur le Brexit (format article 50 : 27 pays)
- un Sommet de la zone euro en format inclusif

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

28 juin 2018 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 28 juin 2018](#)

Gestion de crise au sein de l'Union européenne et de l'OTAN : création d'une cellule de gestion

Le Conseil des ministres a pris acte d'une note concernant la résilience et la préparation de la société civile ainsi que les implications pour la Belgique, dans le cadre de la gestion de crise au sein de l'Union européenne et de l'OTAN.

Des évènements qui ont agité l'Europe ou les contours de celle-ci ces dernières années ont démontré que la résilience de la population devait à tout moment être assurée. Tant l'UE que l'OTAN se sont montrées très actives sur ce plan ces dernières années et leur coopération est excellente.

Lors du sommet de Varsovie (2016), les chefs d'État et de gouvernement ont pris des engagements afin d'augmenter la résilience et la préparation de la société civile (civil preparedness) de l'Alliance et des alliés individuels.

Il ressort d'exercices récents de gestion internationale de crise que les institutions et autorités nationales doivent pouvoir collaborer de manière rapide et sûre afin d'offrir effectivement une réponse aux événements internationaux.

L'OTAN possède depuis plusieurs décennies un Crisis Response System. Le système de l'UE, l'integrated political crisis response (IPCR), ambitionne de renforcer la capacité de l'UE afin de parvenir à prendre des décisions rapides et effectives dès lors que surviennent des crises graves qui requièrent une réaction au niveau politique.

Lors du très prochain Sommet OTAN, le thème « national resilience / civil preparedness » sera soumis à la discussion.

La proposition contenue dans la note entend y contribuer et permettre à la Belgique de demeurer un partenaire crédible tant au sein de l'Union Européenne qu'au sein de l'OTAN pour ce qui est de la gestion internationale de crise.

La proposition actée par le gouvernement vise à mettre en place une structure destinée à préparer la gestion nationale des risques et de crise en assurant la coordination nationale afin de parvenir à participer efficacement et effectivement à la gestion internationale de crise.

Le gouvernement réaffirme ainsi sa volonté de continuer à optimiser les structures et les procédures existantes afin d'assurer au mieux une approche pangouvernementale de la sécurité, y compris dans des circonstances de crise, et d'ainsi respecter les engagements internationaux pris en matière de crisis management et civil preparedness dans un contexte UE et OTAN.

Le Centre de crise du gouvernement est chargé de la coordination de la civil preparedness nationale et assurera la mise en œuvre des actions nécessaires.

Le Centre de crise reste en charge de la planification d'urgence et de la gestion de crise en Belgique et représente, dans ces domaines, la Belgique au sein de l'Union européenne et de l'OTAN dans les groupes de travail concernés.

Au sein du Centre de crise est mise en place une Cellule de gestion internationale de crise (ICC) qui devra être en mesure, dans les limites des moyens de fonctionnement requis, de formuler très rapidement des propositions politiques et de mettre en œuvre les décisions.

À l'issue d'une période maximale de six mois, une évaluation des travaux et des besoins sera réalisée. Elle se traduira si nécessaire par des aménagements et, en fonction des besoins identifiés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de
l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

28 juin 2018 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 28 juin 2018

Mission d'assistance de la Défense au Burkina Faso en 2018

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la Défense à une mission d'assistance au Burkina Faso en 2018.

Le projet de réhabilitation du Centre d'entraînement commando de Pô s'inscrit dans le cadre de l'effort de la Communauté internationale afin de promouvoir la situation sécuritaire de la région et aussi dans le cadre de l'amélioration capacitaire du Burkina Faso. Le projet d'assistance dans sa globalité contribue à la création d'unités de sécurité bien entraînées, professionnelles et autonomes, de façon à contribuer à la stabilité et à la sécurité dans la région.

Une vingtaine de militaires belges seront déployés pendant environ huit semaines durant le deuxième semestre de 2018 pour l'exécution des travaux de réhabilitation des pistes du centre d'entraînement et le démarrage de la première session d'instruction. Ensuite, à l'issue des travaux de réhabilitation des pistes, environ dix militaires seront déployés pendant trois fois quatre semaines durant le deuxième semestre de 2018 pour le recyclage et la formation des instructeurs burkinabés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

28 juin 2018 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 28 juin 2018

Participation de la Défense à l'opération "enhanced Forward Presence" de l'OTAN en Lituanie en 2018

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de militaires belges à la présence avancée renforcée de l'OTAN en Lituanie en 2018.

La Belgique participe depuis 2017 à l'*enhanced Forward Presence* (eFP) en Lituanie au sein du *Battle Group* allemand. L'année dernière, la Belgique a déployé de février à décembre une compagnie de transport et une capacité en communication. La Défense propose de prolonger sa participation à la présence avancée renforcée (eFP) de septembre à décembre 2018, avec une compagnie manoeuvre composée de trois pelotons (deux pelotons d'infanterie et un peloton *Direct Fire*) sur *Piranha*, d'un peloton du Génie, ainsi que d'une série d'appuis au profit de la compagnie et du *Battle Group*. Un peloton de reconnaissance luxembourgeois sera en outre intégré dans la compagnie belge. Dans le courant du mois d'octobre, et durant un mois, un instructeur spécialisé dans le domaine « renseignements » dispensera une formation au profit des *Special Forces LTU*. Un planificateur en communication stratégique (StratCom) est déjà intégré dans l'état-major du BG allemand depuis février, et ce jusqu'en décembre. Ponctuellement, une capacité de production en matière de communication (StratCom) composée d'environ 5 militaires continuera de couvrir les moments clé de la mission du BG durant quatre périodes d'environ six semaines. Au total, environ 230 militaires belges participeront à l'eFP.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

28 juin 2018 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 28 juin 2018

Marché public relatif aux cartes d'identité, documents d'identités et services de certification

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution du marché public relatif aux cartes d'identité et documents d'identité apparentés ainsi que les services de certification.

Il s'agit d'un marché public d'une durée de dix ans, passé selon une procédure négociée avec publicité européenne, ayant pour objectif la confection, la personnalisation, l'initialisation et la distribution des cartes d'identité électroniques, des cartes apparentées et autres documents et la fourniture des services de certification.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

28 juin 2018 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 28 juin 2018

Modifications au statut des militaires et candidats militaires du cadre actif des Forces armées

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à modifier le statut des militaires et candidats militaires du cadre actif des Forces armées.

Cet avant-projet de loi a pour but :

- de porter la période de rendement du pilote, qui a suivi une formation en vue de sa conversion sur un autre type d'aéronef que celui sur lequel il a été initialement formé, de quatre à six ans
- d'échelonner le remboursement des frais de ces formations sur 6 ans, au lieu de 4 ans
- de clarifier la terminologie relative au type d'aéronef visé

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 28 février 2007 fixant le statut des militaires et candidats militaires du cadre actif des Forces armées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

28 juin 2018 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 28 juin 2018

Prix et volumes à imposer aux soumissionnaires à la réserve stratégique en matière d'énergie

Sur proposition de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la procédure sur la base de laquelle la DG Energie élabore une proposition quant aux prix et volumes à imposer aux soumissionnaires à la réserve stratégique, dont les offres ont été jugées manifestement déraisonnables.

Le projet établit la procédure spécifique sur la base de laquelle la Direction générale de l'Energie élabore la proposition à transmettre à la ministre de l'Energie dans le cas où le volume total des offres retenues par la commission, et donc qui n'ont pas été jugées manifestement déraisonnables, est insuffisant pour atteindre le volume requis de réserve stratégique.

Dans le cadre des volumes offerts au gestionnaire du réseau (Elia) par les participants à la procédure de constitution de la réserve stratégique, la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) analyse le caractère manifestement déraisonnable ou non des offres jugées régulières par le gestionnaire du réseau. Lorsque l'avis de la commission conclut au caractère manifestement déraisonnable du prix de certaines offres, celles-ci sont rejetées par le gestionnaire du réseau. Si le volume total des offres jugées non-manifestement déraisonnables est insuffisant pour atteindre le volume requis, le gestionnaire du réseau communique au plus tard le 15 septembre un rapport à la ministre, à la Direction générale de l'Energie et à la commission relatif au volume additionnel nécessaire.

Le projet prévoit concrètement que les soumissionnaires dont l'offre a été jugée manifestement déraisonnable par la commission sont, si nécessaire pour atteindre le volume de réserve stratégique requis, contactés par la Direction générale de l'Énergie afin de fixer une réunion leur permettant d'être entendus individuellement. Les soumissionnaires sont chargés de demander à la CREG l'extrait confidentiel qui les concerne de l'avis remis sur le caractère déraisonnable des prix. Le soumissionnaire est ensuite invité à remettre à la Direction générale de l'Énergie une justification plus détaillée des éléments du prix jugé manifestement déraisonnables par la commission.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be

28 juin 2018 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 28 juin 2018

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 19 juin 2018. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 juillet au 2 août 2018. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être immédiatement déployée. L'appui de la Défense continuera à être réduit à intervalles réguliers, en collaboration avec la police et en fonction des besoins rencontrés sur le terrain.

Indépendamment du niveau de la menace, la mission de surveillance dans le cadre du sommet de l'OTAN peut être appuyée par un contingent de maximum 870 militaires et ce, du 10 juillet au 13 juillet 2018.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>